

Département
de la SOMME

Arrondissement
de PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SOMME (*Combles-Péronne-Roisel*)

2024-28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Communautaire du 25 mars 2024

Objet : Finances – Débat d’orientations budgétaires 2024

Date de convocation	15/03/2024
Date d’affichage	15/03/2024
Nombre de membres présents	53
Nombre de membres en exercice	85
Nombre de votants	59

Etaient présents : **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT – **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS- **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Buire Courcelles** : M. David Hé – **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX – **Cléry sur Somme** : Mme Anne MAUGER - **Combles** : Mme Betty SOREL - **Deville** : Mme Florence BRUNEL - **Doingt Flamicourt** : Mme Marie Noëlle BRATEK, M. Francis LELIEUR, M. Alain LESAGE – **Epehy** : M. Jean Michel MARTIN – **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : Mme Thérèse CAPART - **Etricourt Manancourt** : M. Jean Pierre COQUETTE – **Fins** : M. Daniel DECODTS – **Flaucourt** : Mme Valérie GAUDEFROY - **Ginchy** : M. Dominique CAMUS - **Guyencourt-Saulcourt** : M. Jean-Marie BLONDELLE – **Hancourt** : M. Philippe WAREE - **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANÇOIS - **Herbécourt** : M. Jacques VANOYE - **Hesbécourt** : M. Louis CAZIER - **Heudicourt** : M. Michel LEPLAT - **Le Ronssoy** : M. Jean François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : M. Etienne DUBRUQUE - **Liéramont** : Mme Marie-Odile DUFLOT (pouvoir de Mme Katy ONDICANA GOMEZ MAUGUIN) - **Longueval** : M. Jany FOURNIER - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean-Dominique PAYEN (pouvoir de M. Marc SAINTOT) - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : Mme Astrid DAUSSIN, M. Noël MAGNIER, M. Ludovic ODELOT - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Pierre BARBIER (pouvoir de Mme Marie Ange LECOCQ), M. Wilfried BELMANT (pouvoir de Mme Céline BEAUGRAND), M. Bruno CONTU, M. Jérôme DEPTA, M. Michel DREVELLE (pouvoir de Mme Cindy YGOUF), Mme Valérie KUMM, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES (pouvoir de M. Philippe PONCHON), Mme Sylvie MAJOREL, Mme Patricia ZANINI - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET – **Sailly Saillisel** : M. Gérard PARSY - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT – **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

Vu la loi n°2015-991 NOTRE « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », promulguée le 7 août 2015,

Vu le rapport d’orientations budgétaires, transmis aux délégués, au minimum 5 jours avant la tenue du débat,

CONSIDERANT que le Débat d’Orientation Budgétaire est l’occasion de vérifier la pertinence des lignes d’actions directrices proposées et adoptées par le Conseil Communautaire en matière budgétaire ; il est pour les élus l’occasion de réfléchir et d’affirmer les grandes orientations du Conseil Communautaire en termes d’actions prioritaires et de politique budgétaire ;

CONSIDERANT que ce débat a lieu dans un délai de dix semaines précédant l’examen du budget suite au passage à la M57 et qu’il ne peut être organisé au cours de la séance d’examen du budget primitif ;

Délibération 2024-28
P1/2

CONSIDERANT que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du calendrier budgétaire et rythme toute la vie décisionnelle de la collectivité.

Il présente un triple objectif :

- ✓ discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- ✓ informer le Conseil Communautaire sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- ✓ ouvrir aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

CONSIDERANT que si le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, il doit cependant faire l'objet d'une délibération, celle-ci témoignant du respect de la loi ; enfin, il est une formalité nécessaire à la validation de la procédure de vote du budget, le non-respect de cette formalité pouvant entraîner l'annulation du budget (*TA Versailles, 28 décembre 1993, Commune de Fontenay le Fleury*) ;

CONSIDERANT qu'il constitue ainsi un moment important et stratégique de discussion entre les élus en vue de la construction du budget primitif 2024 ;

CONSIDERANT le document joint en annexe de la présente délibération et ayant servi de support au débat ;

CONSIDERANT le débat qui s'en est suivi ;

Vu la commission finances en date du 12 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANCOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire dans les formes et conditions prévues par les articles L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les supports ayant servi de base figurant en annexe de la présente délibération.

Fait à Péronne, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition conforme,

Le Président,



Eric FRANCOIS

Le secrétaire,



Jean-Michel MARTIN